Aurance Energies

Merci de retourner ce formulaire complété et signé à :
Aurance Energies S.A.S. – chez M Thierry Gilbert
121, Rue de la Double – 07400 ALBA LA ROMAINE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

A ETABLIR EN DEUX EXEMPLAIRES DONT UN A CONSERVER PAR LE SOUSCRIPTEUR

Chaque rubrique nous est utile, voire indispensable. Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire lisiblement.

Je soussigné-e,

Mme ☐ M. ☐ Prénom : Nom : Société :
Nom de naissance : SIRET :
Né-e le : / / Commune de naissance :
Département de naissance :
Adresse : Adresse mail :
Code postal : Commune : Téléphone :

☐ Déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée Aurance Energies.
L'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du collège de gestion de la société.

☐ Etre déjà sociétaire et déclare vouloir acquérir de nouvelles actions d'Aurance Energies S.A.S., et pour ce faire, déclare souscrire au capital de la société Aurance Energies S.A.S..

Nombre d'actions souscrites : actions de 50 € l'unité pour un total de €.
Chèque ci-joint établi à l'ordre de « Aurance Energies S.A.S. »

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique (DIS) de la société et des risques encourus de souscrire au capital d'une société non cotée (consultable sur le site : aurance-energies.fr)

☐ J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courrier électronique, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société Aurance Energies S.A.S..Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion d'Aurance Energies S.A.S., limiter les frais de gestion et économiser le papier.

Fait à …… le ……/……/…… Signature

Comment fonctionne la société ?
Aurance Energies est une société par actions simplifiée. Les statuts peuvent être consultés au siège de la société.

Qu'est-ce qu'une action ?
C'est un titre de copropriété. Aurance Energies S.A.S. est une société à capital variable. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché. Le montant de l'action reste fixé à 50 €.

Qui peut souscrire des actions ?
Toute personne physique ou morale résidant en Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant agir de manière concrète pour le développement des énergies renouvelables. Le remboursement des actions ne peut être exigé avant un délai minimal de détention de cinq ans.

Comment devenir actionnaire ?
En retournant ce bulletin de souscription rempli avec le règlement. La souscription minimale est une action. Un récépissé de souscription vous sera retourné dès la réception de votre adhésion.

Le placement d'argent dans Aurance Energies S.A.S. est-il sûr ?
L'objectif est bien sûr de faire d'Aurance Energies S.A.S une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Néanmoins, souscrire au capital d'Aurance Energies S.A.S. inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

Rémunération des actions
En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des actions peut être versée.

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès d'**Aurance Energies S.A.S. – c/o SCOP Ardelaine - 363A, Route de Tauzuc – 07190 Saint Pierreville***

Aurance Energies S.A.S. – Société par Actions Simplifiée à capital variable – 750 434 409 RCS Aubenas